

L'an DEUX MIL ONZE, le SAMEDI 23 AVRIL, à 09 h 10, le Conseil Municipal de Saint-Denis s'est assemblé en deuxième séance annuelle, dans la Salle des Délibérations, sur convocation légale du Maire faite en application des Articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (séance clôturée à 11 h 10).

Il a été, conformément aux dispositions de l'Article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé à la nomination de la Secrétaire de Séance pris dans le sein du Conseil Municipal. CÉCILÉRY Nathalie a été désignée, par vote à main levée et à l'unanimité des votants, pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

ÉTAIENT PRÉSENTS

ANNETTE Gilbert/ ORPHÉ Monique/ BAREIGTS Éricka/ HOAREAU Jean-François/ PONIN-BALLOM Gino/ PICARD Hajasoa/ LAURET Edmond/ VICTORIA RETOURNAT Danielle/ PESTEL René Louis/ VÉLOUPOULÉ MERLO Nalini/ ARMAND Alain/ HUMBLLOT Nicole/ ESPÉRET Jean-Pierre/ BRISSAC-FÉRAL Claude/ COUDERC Alain/ ADAME Brigitte/ LOUISE Rose Blanche/ KICHENIN Virgile/ Didier EUPHRASIE/ CATHERINE Aline/ HOARAU Emmanuel/ ASSABY Maximilien/ DINDAR Ibrahim/ TURPIN Marie-Annick/ CASSIM-CADJEE Mohammad/ FIDJI Jean-Claude/ ANDAMAYE Marie-Annick/ NAILLET Philippe (arrivé à 10 h 23, au Rapport n° 11/2-13)/ LOWINSKY Jacques/ SERVANTÈS Marie/ PAULÉE Marie-Thérèse/ PELTIER Hélyette/ FRANÇOISE Gérard/ AHAMADI Salama/ TOQUET Stéphanie/ CÉCILÉRY Nathalie/ FOURNEL Dominique/ ALLIÉ Carmen/ BARDIÈRE Jean-Michel/ VICTORIA René-Paul/ CHÉFIARE Claudine

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS

MAILLOT Gérald		par LOWINSKY Jacques
CLAIN Claudette		par VÉLOUPOULÉ MERLO Nalini
ISIDORE Marylise		par ORPHÉ Monique
NATIVEL Mickaël		par ANNETTE Gilbert
JAVEL François	pour toute la durée	par ANDAMAYE Marie-Annick
VARONDIN Frédéric	de la séance	par PELTIER Hélyette
JUSTINE Marie Séverine		par KICHENIN Virgile
INGAR Iqbal		par ALLIÉ Carmen
HOARAU Serge		par VICTORIA René-Paul
SALIMINA Patricia		par CHÉFIARE Claudine
TOQUET Stéphanie	à son départ, à 10 h 35, au Rapport n° 11/2-23	par DINDAR Ibrahim

Les membres présents, au nombre de 41 sur 55, ont pu délibérer en exécution de l'Article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ÉLUS INTÉRESSÉS

Article L. 2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales

En application des dispositions de l'Article L. 2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, les élus intéressés n'ont pas pris part au vote portant sur les Rapports dont la liste suit.

- ANNETTE Gilbert Rapport n° 11/2-24
au titre de la Caisse des Ecoles
 - PAULÉE Marie-Thérèse
 - PICARD Hajasoa
 - VARONDIN Frédéric
 - FRANÇOISE Gérard
 - VICTORIA RETOURNAT Danielle
 - BARDIÈRE Jean-Michel (représentant les professeurs des écoles)

 - (*) MAILLOT Gérald Rapport n° 11/2-29
au titre du SIDEO
 - ESPÉRET Jean-Pierre
 - LOWINSKY Jacques

 - KICHENIN Virgile Rapport n° 11/2-29
au titre du CAUE
 - LOWINSKY Jacques Rapport n° 11/2-30
au titre de la SHLMR
 - Emmanuel HOARAU (en qualité de Conseiller Général)

 - ORPHÉ Monique Rapport n° 11/2-31
au titre de la SIDR
 - (*) MAILLOT Gérald (en qualité de Conseiller Général)
 - PONIN-BALLOM Gino (en qualité de Conseiller Général)

 - LOWINSKY Jacques Rapport n° 11/2-31
au titre de la SHLMR
 - HOARAU Emmanuel (en qualité de Conseiller Général)
- SIDEO Syndicat Intercommunal d'Exploitation d'Eau Océanique (Comité Syndical du)
CAUE Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement
SHLMR Société d'Habitations à Loyer Modéré de la Réunion
SIDR Société Immobilière du Département de la Réunion (*) élu absent à la séance

ELUS INTERESSES

(suite)

Article L. 2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales

- LAURET Edmond	au titre de la SEDRE	Rapport n° 11/2-32
- ORPHÉ Monique	au titre de la SIDR	Rapport n° 11/2-33
(1) MAILLOT <i>Gérald</i> (en qualité de Conseiller Général)		
- PONIN-BALLOM Gino (en qualité de Conseiller Général)		
- LAURET Edmond	au titre de la SEDRE	
- ORPHÉ Monique	au titre de la SIDR	Rapport n° 11/2-35
(1) MAILLOT <i>Gérald</i> (en qualité de Conseiller Général)		
- PONIN-BALLOM Gino (en qualité de Conseiller Général)		
- LOWINSKY Jacques	au titre de la SHLMR	Rapport n° 11/2-37
- HOARAU Emmanuel (en qualité de Conseiller Général)		
- ANNETTE Gilbert	au titre du CCAS	Rapport n° 11/2-39
- ANDAMAYE Marie-Annick		
- ORPHÉ Monique		
- TURPIN Marie-Annick		
- VICTORIA RETOURNAT Danielle		
(2) ISIDORE <i>Marylise</i>		
- PESTEL René Louis		
(3) ALBANY <i>Christian</i>		
(4) TROTET <i>Maryse</i>		
- ANNETTE Gilbert	au titre de la MLN	
- AHAMADI Salama		
- ANDAMAYE Marie-Annick		
- KICHENIN Virgile		
- LOWINSKY Jacques		
- ANDAMAYE Marie-Annick	au titre de l'OTI Nord	
(5) JAVEL <i>François</i>		
- BAREIGTS Éricka	au titre de l'UR	

SEDRE Société d'Équipement du Département de la Réunion

SIDR Société Immobilière du Département de la Réunion

SHLMR Société d'Habitations à Loyer Modéré de la Réunion

CCAS Centre Communal d'Action Sociale

MLN Mission Locale Nord

OTI Nord Office de Tourisme Intercommunal du Nord

UR Université de la Réunion

(1) à (5) élus absents à la séance

DÉPLACEMENTS D'ÉLUS en Salle des Délibérations pendant les travaux


Elus	Horaires	Remarques
	ARRIVÉES	
NAILLET Philippe	à 10 h 23	au Rapport n° 11/2-13
	DÉPARTS	
TOQUET Stéphanie	à 10 h 35	au Rapport n° 11/2-23 procuration à DINDAR Ibrahim

Le Maire certifie que le compte rendu de la présente séance a été affiché à la porte de l'hôtel de Ville de Saint-Denis le

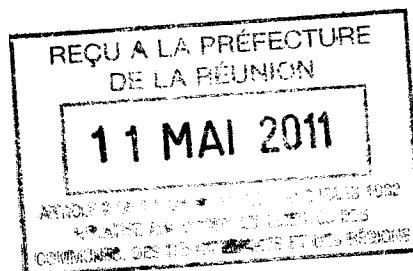
- 5 MAI 2011

et que le nombre de Conseillers Municipaux présents a été de 41 sur 55.

LE MAIRE



 Gilbert ANNETTE LE MAIRE



**OBJET RESTAURATION EXTERIEURE DE L'EGLISE NOTRE-DAME DE LA DELIVRANCE
CLASSEE « MONUMENT HISTORIQUE »**

**APPROBATION DE L'AVENANT N° 1 AU MARCHÉ DU LOT N° 1
ET DES AVENANTS N° 2 AUX MARCHES DES LOTS N° 2, N° 4, N° 5, N° 7 ET N° 8**

SAINT-DENIS, PHARE ECONOMIQUE, INTELLECTUEL, CULTUREL ET SPORTIF

La Commune de Saint-Denis a conclu en 2009 un marché d'appel d'offres pour la réalisation des travaux de restauration extérieure de l'Eglise Notre-Dame de la Délivrance dans le quartier de la Petite-Ile.

Le coût de l'opération, qui devrait se terminer à la fin juillet 2011, est à ce jour de 2 263 017,09 € HT, dont 2 071 858,28 € au titre des travaux.

Toutefois, afin de respecter les contraintes inhérentes à une intervention sur un bâtiment classé monument historique, il s'avère nécessaire de passer des avenants sur certains lots du marché, pour un montant global de 90 596,04 € HT, ce qui représente une évolution de 4,37 % du marché en cours.

Certains lots, en 2009, avaient fait l'objet d'un premier avenant. Celui-ci visait, dans un contexte de crise économique, à améliorer la trésorerie des entreprises intervenant sur l'exécution des travaux, en augmentant -ainsi que le permettait l'une des mesures du Plan de Relance de l'Economie- le montant de l'avance forfaitaire accordée à ces entreprises.

▪ Lot n° 1 - Echafaudage (Avenant n° 1)

Les travaux supplémentaires à réaliser s'agissant des autres lots, évoqués ci-après, nécessitent une prolongation de la période de location des échafaudages.

Titulaire	Marché € HT	Avenant € HT	Total € HT	Evolution %
ABC Equipement	428 000,00	29 792,72	457 792,72	6,96

▪ Lot n° 2 - Maçonnerie (Avenant n° 2)

Les travaux supplémentaires sont liés à des découvertes fortuites sur l'état général des maçonneries de l'édifice portant sur l'intégralité des façades. L'intervention de l'entreprise a permis de mettre à jour des dégradations plus importantes des enduits sur encadrement de baies et des pinacles latéraux.

Titulaire	Marché € HT	Avenant € HT	Total € HT	Evolution %
SMBR	786 313,31	44 868,99	831 182,30	5,71

Rapport n° 11/2-05

- Lot n° 4 - Menuiseries (Avenant n° 2)

Restauration de la tribune

Après la réalisation des sondages approfondis de la structure principale de la tribune par l'entreprise, l'état général de celle-ci nécessite une restauration complète et son renforcement sans délai.

Imposte porte centrale

Après la dépose de l'imposte, prévue en restauration, l'état général de celle-ci nécessite un remplacement complet.

Titulaire	Marché initial € HT	Avenant € HT	Total € HT	Evolution %
ASSELIN ENTREPRISE	185 535,00	8 729,02	194 264,02	4,70

- Lot n° 5 - Charpente (Avenant n° 2)

Après découverte des toitures, il est constaté le bon état des charpentes métalliques existantes et de leurs ancrages dans les maçonneries.

Les moins values dégagées par cette prestation permet au maître d'ouvrage de réaliser une passerelle technique dans les combles demandées par le CSPS dans le cadre des interventions ultérieures sur l'ouvrage.

Titulaire	Marché initial € HT	Avenant € HT	Total € HT	Evolution %
CMOI	127 520,00	2 360,00	129 880,00	1,85

- Lot n° 7 - Vitraux (Avenant n° 2)

Les travaux supplémentaires portent sur une remise en plomb à 100 % de l'ensemble des vitraux, après restauration.

Cette remise en plomb permet de s'affranchir de la pose du vitrage de protection prévu au marché.

Titulaire	Marché initial € HT	Avenant € HT	Total € HT	Evolution %
BROUARD	61 230,00	1 345,31	62 575,31	2,20

- Lot n° 8 - Peinture (Avenant n° 2)

L'avenant porte sur la polychromie de la statue sommitale de la Vierge. Au stade des études, aucun élément graphique ancien ne permettait d'envisager cette polychromie. Entretemps, la DRAC a fourni des photographies de grande qualité de la statue permettant de réaliser cette polychromie.

Rapport n° 11/2-05


Titulaire	Marché initial € HT	Avenant € HT	Total € HT	Evolution %
LOMBARD	85 048,25	3 500,00	88 548,25	4 ,12


Ces avenants ont reçu un avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres du 20 avril 2011.

Je vous demande, en conséquence :

- 1° d'approuver l'avenant n° 1 pour le lot n° 1 et les avenants n° 2 pour les lots n° 2, n° 4, n° 5, n° 7 et n° 8 ;
- 2° de m'autoriser à signer tous les actes afférents à l'opération de restauration extérieure de l'Eglise Notre-Dame de la Délivrance.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer

LE MAIRE

Christiane ANNETTE



11 MAI 2011

**OBJET RESTAURATION EXTERIEURE DE L'EGLISE NOTRE-DAME DE LA DELIVRANCE
CLASSEE « MONUMENT HISTORIQUE »**

**APPROBATION DE L'AVENANT N° 1 AU MARCHÉ DU LOT N° 1
ET DES AVENANTS N° 2 AUX MARCHES DES LOTS N° 2, N° 4, N° 5, N° 7 ET N° 8**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Marchés Publics ;

Sur l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 20 avril 2011 ;

Sur le RAPPORT N° 11/2-05 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur PESTEL René Louis, 9ème Adjoint, présenté au nom des Commissions Affaire Générale/ Entreprise Municipale, et Aménagement/ Développement Durable ;

Sur l'avis favorable des dites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ARTICLE 1

Approuve l'avenant n° 1 au marché du lot n° 1 et les avenants n° 2 pour les lots n° 2, n° 4, n° 5, n° 7 et n° 8, comme suit :

Lot	Titulaire	Marché € HT	Avenant € HT	Total € HT	Evolution %
1	ABC Equipement	428 000,00	29 792,72	457 792,72	6,96
2	SMBR	786 313,31	44 868,99	831 182,30	5,71
4	ASSELIN Entreprise	185 535,00	8 729,02	194 264,02	4,70
5	CMOI	127 520,00	2 360,00	129 880,00	1,85
7	BROUARD	61 230,00	1 345,31	62 575,31	2,20
8	LOMBARD	85 048,25	3 500,00	88 548,25	4,12


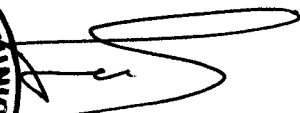
ARTICLE 2

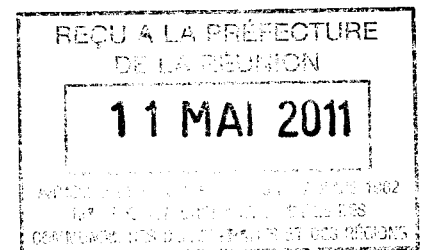
Autorise le Maire à signer tous les actes afférents à l'opération en objet.

ARTICLE 3

La dépense correspondante sera imputée sur les crédits ouverts au Budget principal, chapitre 23, article 2315.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le - 5 MAI 2011

 **LE MAIRE**

Gilbert ANNETTE



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE
Direction des Affaires Juridiques

MARCHÉS PUBLICS ET ACCORDS CADRES

EXE10

AVENANT N° 01

A - Identification du pouvoir adjudicateur

COMMUNE DE SAINT-DENIS
Direction Superstructures et Bâti
29, Espace République – Bas de la Rivière
97400 Saint-Denis

B - Identification du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre

- Titulaire du marché : **ABC EQUIPEMENT**
- Représenté par : **CHEUNG AH SEUNG Jean-Louis**
- Coordonnées : **10, rue Boris Vian - 97420 Le Port**

C - Objet du marché public

- Objet du marché public : **Restauration générale de l'Eglise Notre Dame de la Délivrance**
- Marché N° : **M09086 - Lot n°1 Echafaudage**
- Date de notification du marché public : **29/07/2009**
- Montant initial du marché public :

MONTANT HT	TAUX DE LA TVA	MONTANT TTC
428 000,00	8,5 %	464 380,00

D - Objet de l'avenant

- Modifications introduites par le présent avenant :

Les travaux supplémentaires mentionnés ci-dessus, n'occasionnent aucun report de délais.
La date de fin de chantier est toujours prévue pour le : **31 Juillet 2011**

Les travaux de la tranche ferme ont été plus long que prévu ce qui a entraîné une augmentation du temps de location de l'échafaudage et donc une plus value sur le montant du marché.

Cependant, concernant les tranches conditionnelles 1 et 2, les travaux ont été moins long ce qui génère une moins value.

Sur la tranche conditionnelle 2, des travaux supplémentaires ont été nécessaires afin de peindre et de reprendre le socle de la vierge, donc augmentation du temps de location de l'échafaudage.

Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :

(Cocher la case correspondante.)

NON

OUI

Designation	€ HT	TVA 8,5%	€ TTC
Montant du Marché de base	428 000,00	36 380,00	464 380,00
Montant de l'avenant n°1	29 792,72	2 532,38	32 325,10
Nouveau montant du marché	457 792,72	38 912,38	496 705,10
Ecart : +6,96%			

E - Signature du titulaire du marché public ou de l'acompte-cadre.

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur.

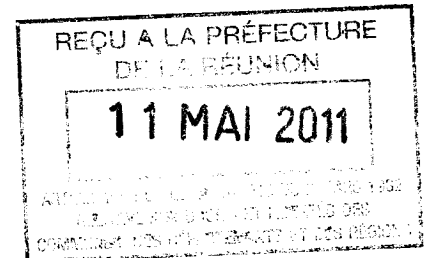
A

le

Signature du Pouvoir Adjudicateur

Vu par le Conseil Municipal de Saint-Denis
 En séance du 23/4/2011
 En annexe à la Délibération N° 11/2-05

LE MAIRE

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE
Direction des Affaires Juridiques

MARCHÉS PUBLICS ET ACCORDS-CADRES

EXE10

AVENANT N° 01

A - Identification du pouvoir adjudicateur

COMMUNE DE SAINT-DENIS
Direction Superstructures et Bâti
29, Espace République – Bas de la Rivière
97400 Saint-Denis

B - Identification du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre

- Titulaire du marché : **SMBR**
- Représenté par : **M. HORCHOLLE**
- Coordonnées : **Le Minotaure - 34, avenue Henri Matisse 06200 NICE**

C - Objet du marché public

- Objet du marché public : **Restauration générale de l'Eglise Notre Dame de la Délivrance**
- Marché N° : **M09035 - Lot n°2 : Maçonnerie - Pierre de Taille - Sculpture**
- Date de notification du marché public : **07/04/2009**
- Montant initial du marché public :

MONTANT HT	TAUX DE LA TVA	MONTANT TTC
786 313,31	8,5 %	853 149,94

D - Objet de l'avenant

- Modifications introduites par le présent avenant :

Les travaux supplémentaires mentionnés ci-dessus, n'occasionnent aucun report de délais.
La date de fin de chantier est toujours prévue pour le : **31 Juillet 2011**

Ces travaux supplémentaires sont liés à des découvertes fortuites sur l'état général des maçonneries de l'édifice. L'intervention de l'entreprise a permis de mettre à jour des dégradations plus importantes des enduits sur encadrement de baies et des pinacles latéraux.

Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :

(Cocher la case correspondante.)

NON

OUI

Désignation	€ HT	TVA 8,5%	€ TTC
Montant du Marché de base	786 313,31	66 836,63	853 149,94
Montant de l'avenant n°1	44 868,99	3 813,86	48 682,85
Nouveau montant du marché	831 182,30	70 650,49	901 832,79
Ecart : +5,7%			

Motivation des travaux supplémentaires :

E - Signature du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur

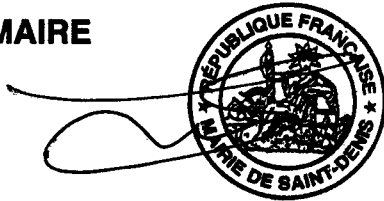
A

le

Signature du Pouvoir Adjudicateur

Vu par le Conseil Municipal de Saint-Denis
 En séance du 23/4/2011
 En annexe à la Délibération N° 1112-05

LE MAIRE



REÇU A LA PRÉFECTURE
 DE LA RÉUNION

11 MAI 2011

APRÈS DÉLIBÉRATION EN DATE DU 11 MAI 2011 1862
 PAR LE PRÉSIDENT DU COMITÉ DE GESTION DES
 CONTRATS, DES DÉPARTEMENTS ET DES RÉGIONS



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE
Direction des Affaires Juridiques

MARCHÉS PUBLICS ET ACCORDS-CADRES

EXE10

AVENANT N° 02

A - Identification du pouvoir adjudicateur

COMMUNE DE SAINT-DENIS
Direction Superstructures et Bâti
29, Espace République – Bas de la Rivière
97400 Saint-Denis

B - Identification du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre

- Titulaire du marché : **ASSELIN**
- Représenté par : **M. ASSELIN**
- Coordonnées : **10, bd Auguste Rodin - BP 95 79102 THOUARS CEDEX**

C - Objet du marché public

- Objet du marché public : **Restauration générale de l'Eglise Notre Dame de la Délivrance**
- Marché N° : **M09036 - Lot n° 4 Menuiseries**
- Date de notification du marché public : **07/04/2009**
- Montant initial du marché public :

MONTANT HT	TAUX DE LA TVA	MONTANT TTC
185 535,00	8,5 %	201 305,47

D - Objet de l'avenant

- Modifications introduites par le présent avenant :

Les travaux supplémentaires mentionnés ci-dessus, n'occasionnent aucun report de délais.
La date de fin de chantier est toujours prévue pour le : **31 Juillet 2011**

Restauration de la tribune :

Après la réalisation des sondages approfondis de la structure principale de la tribune par l'entreprise, l'état général de celle-ci nécessite une restauration complète et son renforcement sans délais.

Imposte porte centrale :

Après la dépose de l'imposte, prévue en restauration, l'état général de celle-ci nécessite un remplacement complet

Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :

(Cocher la case correspondante.)

NON

OUI

Designation	€ HT	TVA 8,5%	€ TTC
Montant du Marché de base	185 535,00	15 770,40	201 305,47
Montant de l'avenant n°1	8 729,02	741,97	9 470,99
Nouveau montant du marché	194 264,02	16 512,44	210 776,46
Ecart : +4,70%			

E - Signature du titulaire du marché public ou de l'assubli-saire

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

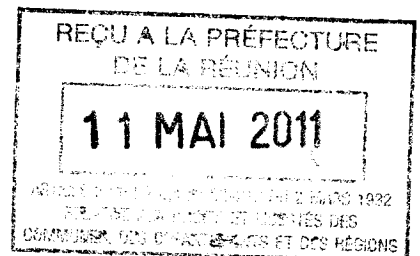
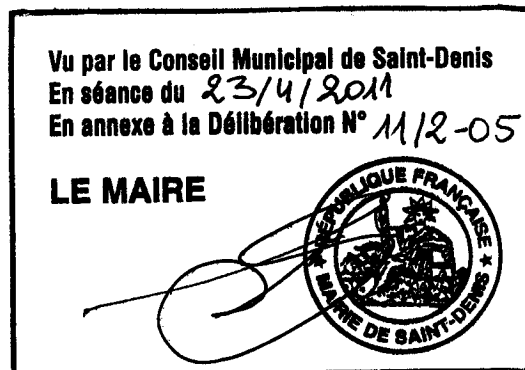
(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur

A

le

Signature du Pouvoir Adjudicateur



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE
Direction des Affaires Juridiques

MARCHÉS PUBLICS ET ACCORDS-CADRES

EXE10

AVENANT N° 02

A - Identification du pouvoir adjudicateur

COMMUNE DE SAINT-DENIS
Direction Superstructures et Bâti
29, Espace République – Bas de la Rivière
97400 Saint-Denis

B - Identification du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre

- Titulaire du marché : **CMOI**
- Représenté par : **M. BROSSARD**
- Coordonnées : **ZI N°3 - BP 40383 - 97829 LE PORT CEDEX**

C - Objet du marché public

- Objet du marché public : **Restauration générale de l'Eglise Notre Dame de la Délivrance**
- Marché N° : **M09037 Lot n° 5 Charpente**
- Date de notification du marché public : **07/04/2009**
- Montant initial du marché public :

MONTANT HT	TAUX DE LA TVA	MONTANT TTC
127 520,00	8,5 %	138 359,20

D - Objet de l'avenant

- Modifications introduites par le présent avenant :

Les travaux supplémentaires mentionnés ci-dessus, n'occasionnent aucun report de délais.
La date de fin de chantier est toujours prévue pour le : **31 Juillet 2011**

Après découverte des toitures, il est constaté le bon état des charpentes métalliques existantes et de leurs ancrages dans les maçonneries.

Les – values dégagées par cette prestation permet au maître d'ouvrage de réaliser une passerelle technique dans les combles demandées par le CSPS dans le cadre des interventions ultérieures sur l'ouvrage.

Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :
(Cocher la case correspondante.)

NON

OUI

Désignation	€ HT	TVA 8,5%	€ TTC
Montant du Marché de base	127 520,00	10 839,20	138 359,20
Montant de l'avenant n°1	2 360,00	200,60	2 560,60
Nouveau montant du marché	129 880,00	11 039,80	140 919,80
Ecart : + 1,85%			

E - Signature du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

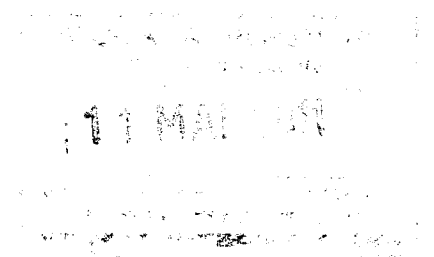
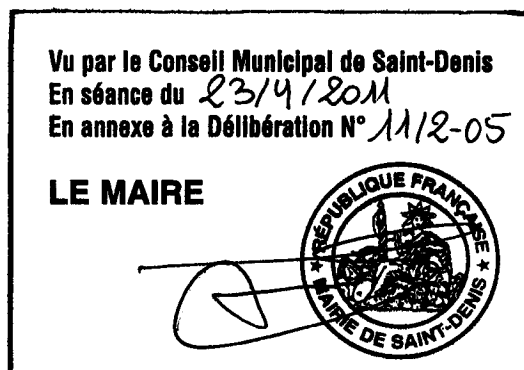
(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur

A

le

Signature du Pouvoir Adjudicateur





Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS ET ACCORDS-CADRES

EXE10

AVENANT N° 02

A - Identification du pouvoir adjudicateur :

COMMUNE DE SAINT-DENIS
Direction Superstructures et Bâti
29, Espace République – Bas de la Rivière
97400 Saint-Denis

B - Identification du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre :

- Titulaire du marché : **BROUARD**
- Représenté par : **M. BROUARD**
- Coordonnées : **202, rue Roger Salengro 59790 RONCHIN**

C - Objet du marché public :

- Objet du marché public : **Restauration générale de l'Eglise Notre Dame de la Délivrance**
- Marché N° : **M09038 - Lot n° 7 Vitraux**
- Date de notification du marché public : **07/04/2009**
- Montant initial du marché public :

MONTANT HT	TAUX DE LA TVA	MONTANT TTC
61 230,00	8,5 %	66 434,55

D - Objet de l'avenant :

- Modifications introduites par le présent avenant :

Les travaux supplémentaires mentionnés ci-dessus, n'occasionnent aucun report de délais.
La date de fin de chantier est toujours prévue pour le : **31 Juillet 2011**

Les travaux supplémentaires portent sur une remise en plomb à 100% de l'ensemble des vitraux, après restauration.

Cette remise en plomb permet de s'affranchir de la pose du vitrage de protection prévu au marché.

Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :
(Cocher la case correspondante.)

NON

OUI

Designation	€ HT	TVA 8,5%	€ TTC
Montant du Marché de base	61 230,00	5 204,55	66 434,55
Montant de l'avenant n°1	1 345,31	114,35	1 459,66
Nouveau montant du marché	62 575,31	5 318,90	67 894,21
Ecart : +2,20%			

E - Signature du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

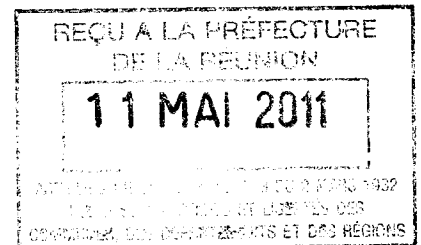
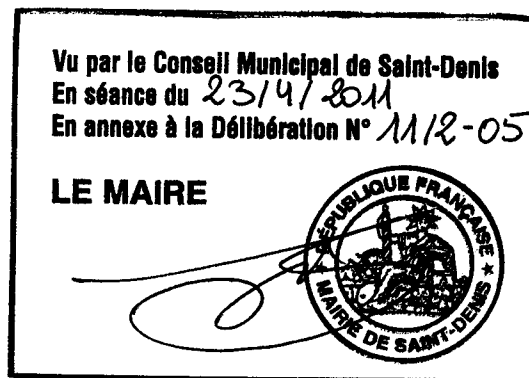
(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur.

A

le

Signature du Pouvoir Adjudicateur





Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE
Direction des Affaires Juridiques

MARCHÉS PUBLICS ET ACCORDS-CADRES

EXE10

AVENANT N° 01

A - Identification du pouvoir adjudicateur

COMMUNE DE SAINT-DENIS
Direction Superstructures et Bâti
29, Espace République – Bas de la Rivière
97400 Saint-Denis

B - Identification du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre

- ☒ Titulaire du marché : **LOMBARD**
- ☒ Représenté par : **M. LOMBARD**
- ☒ Coordonnées : **36, rue de l'Anjou - Le Moufia 97490 SAINTE CLOTILDE**

C - Objet du marché public

- ☒ Objet du marché public : **Restauration générale de l'Eglise Notre Dame de la Délivrance**
- ☒ Marché N° : **M09039 - Lot n° 8 Peinture**
- ☒ Date de notification du marché public : **07/04/2009**
- ☒ Montant initial du marché public :

MONTANT HT	TAUX DE LA TVA	MONTANT TTC
85 048,25	8,5 %	92 277,35

D - Objet de l'avenant

- ☒ Modifications introduites par le présent avenant :

Les travaux supplémentaires mentionnés ci-dessus, n'occasionnent aucun report de délais.
La date de fin de chantier est toujours prévue pour le : **31 Juillet 2011**

L'avenant porte sur la polychromie de la statue sommitale de la Vierge.
Au stade des études, aucun élément graphique ancien ne permettait d'envisager cette polychromie. Entre temps la DRAC a fourni des photographies de grande qualité de la statue permettant de réaliser cette polychromie.

Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :
(Cocher la case correspondante.)

NON OUI

Désignation	€ HT	TVA 8,5%	€ TTC
Montant du Marché de base	85 048,25	7 229,10	92 277,35
Montant de l'avenant n°1	3 500,00	297,50	3 797,50
Nouveau montant du marché	88 548,25	7 526,60	96 074,85
Ecart : +4,11%			

E - Signature du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur.

A

le

Signature du Pouvoir Adjudicateur

